



1987-2007

RIA >

CMA

une signature !
qui a fait sa marque



Ordre des comptables
en management
accrédités du Québec

une profession ! qui a fait sa marque

Le titre de CMA a fêté ses vingt ans en 2007. C'est en effet le 15 avril 1987 que l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi qui allait consacrer le titre de CMA – pour désigner ceux qu'on appelait jusqu'alors les RIA – et le changement de nom de la *Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec*.

À la faveur de ces changements, la profession de CMA a véritablement pris son élan. Alors qu'on comptait 2545 CMA au Québec au 31 mars 1988, ils étaient 20 ans plus tard 7191. Et les femmes ont pris toute leur place dans cette profession d'avant-garde, leur proportion passant de moins de 15 % à plus de 40 % en 2008. Que de chemin parcouru !

À 20 ans, la profession de CMA reste la plus jeune des professions comptables mais aussi celle dont la croissance est de loin la plus soutenue des trois, ce qui témoigne de sa vitalité et du prestige qu'elle a acquis.

RIA
CMA
1987-2007

Mission de l'Ordre des CMA du Québec

Assurer le leadership de la profession de CMA par le maintien de standards élevés visant à accroître la performance des organisations.

Rôle du CMA

Créer de la valeur au sein des organisations grâce à une approche intégrée et systémique de la gestion stratégique et financière.

Nos valeurs

Intégrité, excellence, esprit d'entreprise et adaptabilité.



La forme masculine utilisée dans ce rapport annuel désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Publié par la vice-présidence, Affaires publiques et communication

Ordre des comptables en management accrédités du Québec

715, square Victoria, 3^e étage, Montréal (Québec) H2Y 2H7

Site Web : www.cma-quebec.org

Juin 2008

Conception graphique : Alibi Acapella Traduction : Traductions Betty Howell inc.

Impression : J B Deschamps



Imprimé au Canada sur papier Chorus Art fabriqué à 50 % de fibres recyclées, dont 25 % de fibres post-consommation, et certifié FSC.

**Conseil exécutif
Gouvernement du Québec**

Québec, juin 2008

Monsieur Michel Bissonnet
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Ordre et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles,

Jacques P. Dupuis

Ministre responsable

Montréal, juin 2008

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre deux exemplaires du Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Bureau,

Richard Désy, FCMA

Office des professions du Québec

Montréal, juin 2008

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Bureau,

Richard Désy, FCMA



Richard Désy, FCMA
Président du Bureau

© Paul Labelle

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU BUREAU

Dernière phase du Plan stratégique 2005-2008, l'année qui vient de se terminer a non seulement été caractérisée par des réalisations importantes alignées sur le plan de match initial mais elle a aussi permis de poser des jalons qui tracent l'avenir de la profession. Ainsi, la décision de créer la Fondation de l'Ordre aura sans contredit une influence déterminante sur le développement de la relève et sur la capacité de la profession d'attirer les meilleurs pour continuer de s'affirmer.

Comptabilité publique : la fin du monopole des CA

À l'heure du bilan, on ne saurait passer sous silence l'adoption, à la toute fin de la session parlementaire en décembre dernier, du projet de loi n° 46 qui a consacré la fin du monopole qu'exerçaient les CA en matière de comptabilité publique. Ce changement auquel nous avons applaudi est une quasi révolution dans l'univers comptable. Mais l'Ordre aura eu beau tout tenter, il n'est pas parvenu à obtenir que le partage de l'exercice de la comptabilité publique soit consacré par un cadre législatif neutre – ce n'est pas le cas de la *Loi sur les comptables agréés* – et qui ne risque pas de semer la confusion dans le public, bref, un projet de loi axé sur la protection du public et respectueux de tous les professionnels comptables concernés et de leurs droits acquis.

Les CMA ont massivement et jusqu'au bout témoigné leur solidarité à leur ordre et à défaut d'avoir remporté la bataille, la justesse et la légitimité de notre argumentation nous a tout au moins valu un succès d'estime. Il ne faut pas avoir peur de le dire, la profession est sortie la tête haute de cette longue saga politique et l'Ordre s'est très vite attelé à réaliser les travaux nécessaires à l'entrée en vigueur de la loi au plus tard le 15 décembre prochain. C'est ainsi que dès le début de 2009, nous serons en mesure d'émettre des permis de comptabilité publique aux CMA qui satisferont aux exigences réglementaires.

La relève : un enjeu clé

Bien que la comptabilité publique ait mobilisé beaucoup d'énergie au cours de la dernière année, notamment au chapitre des relations gouvernementales, l'Ordre n'en a pas moins continué de se projeter vers l'avenir et de mettre en place les meilleures conditions pour assurer la progression de la profession. Dans ce contexte, préparer une relève d'excellence représente une priorité et c'est ce qui nous a conduits, après mûre réflexion, à créer la Fondation de l'Ordre des CMA.

Cette décision s'inscrit parfaitement dans le cadre du nouveau plan stratégique 2008-2011 et des objectifs qui y sont définis, puisque d'abord et avant tout, la Fondation aura pour mission de soutenir les efforts de l'Ordre au chapitre de la promotion et de la

De plus en plus CMA

Sensibilisation des partis d'opposition, lettre ouverte signée par près de 2000 CMA, pressions politiques, présentation en commission parlementaire, la communication a été au cœur de la stratégie pour tenter d'infléchir la position du gouvernement dans le dossier de la comptabilité publique, tout en renforçant l'attachement des CMA à leur profession.

Pour souligner leur contribution à l'avancement des connaissances en comptabilité de management, des bourses de recherche de 3000 \$ chacune ont été attribuées à **Louis-Philippe Lavigne, Dominique Arbour** et **Caroline Gagné**, CMA, tous trois engagés dans des programmes d'études de 2^e cycle universitaire.



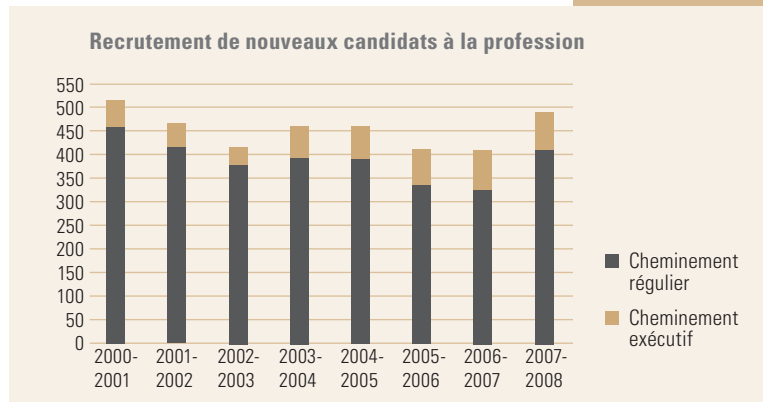
© Patrick Sanfaçon

notoriété de la profession. En assurant le financement du programme de bourses de l'Ordre, en soutenant des projets de recherche et des projets porteurs pour la collectivité, en participant à des programmes et des événements qui valorisent l'excellence et en encourageant la publication d'ouvrages de référence, ce nouvel outil jouera donc un rôle primordial.

La Fondation entrera dans l'arène dès 2009-2010. J'ai la ferme conviction que le sentiment d'appartenance à leur profession motivera un grand nombre de CMA à contribuer activement à son succès et à la réalisation de sa mission, notamment auprès des jeunes.

Non content d'avoir accueilli cette année une cohorte de 370 nouveaux diplômés dans ses rangs et de maintenir sa position de tête parmi toutes les professions du secteur du droit et des affaires avec une croissance nette de son effectif de 4 %, l'Ordre a réalisé une performance spectaculaire au chapitre du recrutement de nouveaux candidats. Avec un bond de 26 % de la clientèle du cheminement régulier, du jamais vu depuis sept ans, nous pouvons pousser un soupir de soulagement puisque nous pourrons ainsi mieux répondre à la demande galopante des employeurs. En effet, la croissance de 40 % du nombre de postes affichés sur notre site depuis trois ans a de quoi confondre les plus sceptiques et elle illustre éloquemment la pression exercée par le marché.

Cet engouement renouvelé des étudiants pour la profession est le fruit d'une offensive musclée menée depuis deux ans sur le terrain et qui a mis à contribution la créativité, la persévérance et la détermination d'un grand nombre d'intervenants. À commencer par les ressources de l'Ordre qui n'ont ménagé aucun effort pour entretenir la flamme CMA chez les étudiants, et des comités étudiants motivés et bien encadrés qui ont rivalisé d'ingéniosité pour mettre la profession à l'avant-scène.



Quelque 180 étudiants universitaires s'étaient donné rendez-vous à Gatineau pour faire du Congrès étudiant CMA 2008 une vraie réussite.



CMA



Une profession qui s'affirme

Soutenue par un programme de développement des affaires structuré qui, en élargissant nos partenariats, contribue à sa visibilité, et par des activités d'affaires publiques et de communication bien ciblées, la profession profite de toutes les occasions pour s'affirmer. Qu'il s'agisse de présenter un mémoire à la ministre des Finances concernant son projet de réforme de la *Loi sur les compagnies* ou de lancer le mouvement qui amènera finalement le Directeur de l'état civil à reconnaître les membres des professions à titre réservé, dont les CMA, en tant que répondants à même de valider l'identité d'une personne, la dernière année a été des plus fertiles.

Quant aux programmes exécutifs CMA et CMA-MBA, leur popularité ne se dément pas puisque bon an mal an, plus de 80 cadres en exercice entreprennent l'un ou l'autre de ces programmes. Et, fait intéressant à noter dans le contexte où le Québec est de plus en plus conscient de l'apport essentiel de l'immigration pour assurer sa croissance, près de la moitié de la cohorte 2007 était formée d'étudiants nés à l'extérieur du Canada et dont plus de 40 % n'avaient jamais étudié au Canada. C'est dire à quel point ces programmes sont perçus par les nouveaux arrivants qui ont déjà une expérience de gestion comme une passerelle pour accéder au marché du travail et dénicher un emploi de qualité au Québec.

C'est d'ailleurs en grande partie pour cette clientèle qu'avec le soutien du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a été développé un module interactif d'évaluation des acquis mis en ligne sur le site de l'Ordre il y a quelques mois. Tout en accélérant le processus de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger, la création du module vient soutenir la volonté gouvernementale de faciliter l'accès des immigrants aux professions réglementées. Voilà un bel exemple de collaboration qui fera sans doute des petits.

Quand la compétence se conjugue avec la protection du public

Soucieux d'assurer à la fois au grand public et aux employeurs une pratique digne du titre de CMA, l'Ordre a décidé d'emboîter le pas à de nombreux ordres professionnels et de rendre la formation continue obligatoire pour tous ses membres. Bien que le perfectionnement professionnel soit déjà une pratique fort répandue chez les CMA, l'évolution rapide et constante des connaissances requises pour exercer notre profession et l'ampleur des changements qui en découlent ont milité en faveur de ce choix.

L'Ordre concrétise de ce fait sa détermination à mettre l'excellence à l'avant-plan, comme en témoigne également sa décision de réduire progressivement le cycle d'inspection de cinq à trois ans, de telle sorte qu'en 2010-2011, les membres en cabinet seront inspectés au moins tous les trois ans.

Mais ce n'est pas tout de veiller au maintien des compétences de ceux qui détiennent le titre, il faut aussi assurer une formation de haut calibre aux candidats à la profession. La dernière année a été marquée à cet égard par l'implantation du processus actualisé de formation et d'accréditation, et en particulier par la mise à l'épreuve d'une nouvelle mouture du Programme de leadership stratégique CMA qui est maintenant en parfaite adéquation avec la grille de compétences des CMA. Les nouveaux paramètres du processus de formation et d'accréditation seront d'ailleurs formellement inscrits dans le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre*.

Une gouvernance et des finances garantes de l'avenir

Si l'Ordre jouit déjà d'une réputation enviable au chapitre de sa gestion, il n'en reste pas moins

soucieux d'améliorer sans cesse ses pratiques. En matière de gouvernance, la dernière année est en quelque sorte un grand cru, avec l'instauration d'un processus d'évaluation du rendement du Bureau et la création d'un comité de sélection, d'évaluation et de rémunération du président-directeur général de l'Ordre.

Par ailleurs, dans la foulée de l'entrée en vigueur de la Loi 86 portant sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, l'Ordre s'est appliqué à revoir un grand nombre de ses procédures et de ses processus afin de se conformer en tous points au nouveau cadre imposé aux ordres professionnels en cette matière.

Enfin, au terme d'intenses réflexions et d'analyses, l'Ordre a jeté les bases de son action des trois prochaines années en actualisant son plan stratégique et en élaborant son nouveau plan directeur des systèmes d'information qui prévoit des investissements de plus de un million de dollars. Et bien entendu, pour soutenir la réalisation du plan

stratégique, un solide cadre financier a été adopté. Signe de la cohérence entre les objectifs fixés et le déploiement des ressources, une proportion de 55 % du budget 2008-2009 sera consacrée à la réalisation du plan stratégique. Malgré cet effort sans précédent, l'Ordre compte dégager un surplus qui viendra consolider l'avoir des membres, conformément à la politique que suivent les dirigeants de l'Ordre depuis quelques années.

La dernière année nous a permis de faire la démonstration que nos objectifs sont certes ambitieux, mais pas inatteignables, et que dans un contexte en mouvance comme celui que nous connaissons, l'avenir de la profession passe par la mise en valeur de nos caractéristiques distinctives, sur fond de créativité. C'est donc confiants en l'avenir que nous passons le flambeau à l'équipe qui nous succédera.

Richard Désy, FCMA



L'excellence et le leadership de trois *Fellows* de l'Ordre ont été honorés par le Collège des administrateurs de sociétés (CAS) de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval. **Josée De La Durantaye**, FCMA, **Harold Roy**, FCMA, et **Jacques Fortin**, FCMA, étaient donc au nombre des 68 leaders formant la cohorte 2007 de la certification universitaire en gouvernance de sociétés et qui ont reçu leurs diplômes à l'automne 2007. Le Collège a également remis pour la première fois une distinction particulière à un administrateur qui représente un modèle inspirant. C'est nul autre que **Robert Després**, FCMA, qui devient ainsi le premier *Administrateur de sociétés certifié Émérite*.

Assis : **Josée De La Durantaye**, FCMA, présidente, De La Durantaye Management inc., et **Harold Roy**, FCMA, vice-président et directeur général, Les Industries Fournier inc. Debout, dans l'ordre habituel : **Jacques Fortin**, FCMA, président du conseil d'administration, Groupe Fortin, **François Renaud**, FCMA, président-directeur général de l'Ordre, **Robert Després**, FCMA, président, Placements DRM, et **Richard Désy**, FCMA, président du Bureau de l'Ordre.



© Paul Labelle

François Renaud, FCMA
Président-directeur général
de l'Ordre et secrétaire du Bureau

Cher Vénérable CMA

Le Comité administratif pour l'exercice
2007-2008 : **Claude Paul-Hus**,
FCMA, **Louis Renaud**, **Joanne Couture**,
FCMA, **Richard Désy**, FCMA,
président du Bureau de l'Ordre,
Marie-Andrée Giroux, CMA, et
François Renaud, FCMA.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

En vertu du *Code des professions*, le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. Il doit veiller à l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements s'y rapportant. Le Bureau exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort de ses membres réunis en assemblée générale. De son côté, le Comité administratif veille à l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce tous les pouvoirs qui lui sont délégués par le Bureau, sauf les pouvoirs que ce dernier doit exercer par règlement.

Le président du Bureau, Richard Désy, FCMA, a été élu au suffrage des membres du Bureau et est entré en poste à l'occasion de la réunion du Bureau qui a immédiatement précédé l'assemblée générale annuelle de l'Ordre tenue le 2 juin 2007.

Réunions en 2007-2008

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008, le Bureau de l'Ordre a tenu six réunions. Le Comité administratif a, quant à lui, tenu onze réunions, dont une extraordinaire.

Pour concrétiser sa vision et sa mission, l'Ordre dispose d'un solide plan stratégique dont il s'est doté en avril 2005, au terme d'une importante opération de renouveau stratégique. Les grands enjeux identifiés dans notre plan stratégique ont donc encadré les diverses actions et initiatives entreprises au cours de la dernière année, de même que la mise en œuvre du scénario budgétaire triennal et du plan directeur des systèmes d'information pour la période 2005-2008.

L'implantation et l'amélioration continue de bonnes pratiques en matière de gouvernance de l'Ordre, la mise en œuvre du processus actualisé de formation et

d'accréditation CMA, l'adoption de divers règlements en matière d'accès à la profession et de reconnaissance des acquis des personnes formées à l'étranger, la signature de nombreuses ententes de partenariat d'embauche avec des employeurs, la création de la Fondation de l'Ordre, de même que l'adoption d'un tout nouveau plan stratégique et d'un plan directeur des systèmes d'information pour la période 2008-2011 sont parmi les principaux sujets qui ont figuré à l'ordre du jour. Plusieurs décisions ont aussi été prises relativement aux affaires professionnelles, aux affaires publiques, à l'accès à la profession, à la gouvernance et aux affaires administratives, ainsi qu'aux relations avec CMA Canada. Voici d'ailleurs les principales résolutions et positions adoptées au cours de l'année 2007-2008 au regard de ces cinq volets.

Affaires professionnelles

- > Adoption de diverses résolutions et plans d'action reliés au dossier de la comptabilité publique qui a trouvé sa conclusion à la toute fin de la session parlementaire, en décembre 2007. Le monopole qu'exerçaient les CA en cette matière est donc maintenant chose du passé.
- > Présentation du mémoire de l'Ordre relatif au projet de loi n° 46 sur la comptabilité publique, lors d'auditions particulières de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale tenues le 6 décembre 2007. Dans son mémoire, l'Ordre a tenté de convaincre le gouvernement d'opter pour un cadre législatif neutre, équitable pour tous les professionnels et respectueux de l'intérêt du public afin de définir la comptabilité publique.



© Rocket Lavoie

- > Demande adressée à l'Office des professions et au ministère des Finances du Québec en vue d'amender le projet de loi n° 64, *Loi modifiant la Loi de l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives*, dans le but d'assurer la réciprocité dans l'échange de renseignements entre les organismes d'encadrement (Autorité des marchés financiers et Conseil canadien sur la reddition des comptes) et l'Ordre.
- > Adhésion au protocole d'entente conclu entre le Conseil interprofessionnel du Québec et le Directeur de l'état civil qui fait en sorte que dorénavant, tous les professionnels du Québec peuvent agir comme répondants dans le cadre d'une demande de délivrance de documents d'état civil. Fruit d'un mouvement lancé par l'Ordre en 2002, le Directeur de l'état civil a ainsi mis fin à une pratique jugée discriminatoire par laquelle il écartait de la liste des répondants admissibles les membres de tous les ordres à titre réservé, dont l'Ordre des CMA.
- > Adoption d'un projet de diminution progressive du cycle d'inspection professionnelle qui passera de 5 à 3 ans d'ici 2010–2011, et d'une nouvelle grille tarifaire associée aux visites d'inspection professionnelle et à la cotisation additionnelle imposée aux membres exerçant en cabinet de consultation.
- > Avis au Conseil interprofessionnel du Québec dans le cadre de consultations portant notamment sur la cotisation des membres d'ordres professionnels relative au financement de l'Office des professions du Québec pour 2008–2009, l'amélioration des pratiques en matière de reconnaissance d'équivalence des diplômes et de la formation, notamment en faveur des personnes immigrantes, le remplacement à la vice-présidence de l'Office des professions, l'évolution des effectifs professionnels, l'assujettissement des ordres professionnels à la *Loi sur le lobbyisme*, la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables et enfin, le projet d'entente France-Québec sur la mobilité professionnelle dans le cadre du projet de création du nouvel espace économique du Québec.
- > Consultation de l'Office des professions du Québec concernant le *Règlement sur le tableau des ordres professionnels*, en prévision de l'entrée en vigueur à l'automne 2007 de la Loi 86, *Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*.
- > Consultation de l'Office des professions du Québec sur la demande présentée par l'Institut québécois de planification financière qui réclamait que les planificateurs financiers soient encadrés non plus par l'Autorité des marchés financiers mais par le système professionnel québécois.
- > Consultations préliminaires de l'Office des professions du Québec relatives à la demande de l'Ordre des comptables agréés du Québec visant à réserver dans le *Code des professions* les actes associés à la mission de compilation; si le législateur acquiesce à cette requête, de tels actes pourraient devenir exclusifs aux seuls membres des trois ordres professionnels comptables du Québec.
- > Divers avis fournis à l'Office des professions du Québec portant notamment sur la reconnaissance des acquis des personnes formées à l'étranger, le règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel et l'évaluation des administrateurs nommés au Bureau de l'Ordre par l'Office.
- > Collaboration à l'étude de la profession comptable au Canada menée par le Bureau de la concurrence du Canada et rendue publique au début de l'année 2008.
- > Engagement de poursuites devant la Cour du Québec, pour usurpation du titre de CMA, avec réclamation des pénalités prévues par la Loi, contre Patrick M. Deschênes.
La Cour supérieure a par ailleurs reconnu les quatre personnes suivantes coupables d'usurpation du titre de CMA et les a condamnées à des amendes : Frédéric Champagne (3000 \$), Danielle Dulude (4000 \$), Lyse Lehoux (1750 \$) et Driss Tissoudal (600 \$).
- > Approbation de la candidature de neuf membres de l'Ordre au titre de Fellow (FCMA) pour l'année 2007 : Marie-Andrée Caron, Joanne Couture, Francine Fontaine, Charles Auger, Claude Bordeleau, Pierre Despars, Maurice Gosselin, Claude Paul-Hus et Harold Roy.
- > Attribution du Prix national de reconnaissance de CMA Canada, catégorie *Employeur*, à Cascades inc.
- > Approbation du Programme de surveillance générale de la profession de comptable en management accrédité pour l'année 2007–2008 et de 61 rapports de visites d'inspection professionnelle.
- > Nomination de Réjean Duchesneau, CMA, en tant que syndic ad hoc dans le dossier d'enquête n° S-224, en remplacement de Marc Girard, CMA, préalablement nommé le 30 mars 2007.
- > Mise en candidature de Michel Milot, FCMA, au prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2007–2008.



L'entente liant l'Ordre au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et qui a mené à la mise au point d'un module interactif d'évaluation des acquis, a été signée en présence de la ministre, **Yolande James**, du vice-président principal, Opérations de l'Ordre, **Jean-François Lasnier**, CMA, et de **Younes Alami**, d'origine marocaine, reçu CMA en 2006 après avoir réussi le programme exécutif CMA-MBA de l'ESG UQAM.



Affaires publiques

- > Présentation d'un mémoire proposant diverses pistes destinées à enrichir la réflexion du gouvernement et portant sur le document de consultation préparé par la ministre des Finances du Québec, Monique Jérôme-Forget, relativement à la réforme de la *Loi sur les compagnies*.
- > Plusieurs représentations et interventions publiques concernant le dossier de la comptabilité publique et plus particulièrement le projet de loi n° 46, *Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique* déposé à l'Assemblée nationale le 13 novembre 2007 et adopté quelques semaines plus tard.
- > Intervention auprès de la ministre des Finances du Québec, Monique Jérôme-Forget, visant à permettre éventuellement l'accès sans frais à la Gazette officielle du Québec en format électronique, pratique déjà en vigueur dans plusieurs autres juridictions au Canada.
- > Participation à une activité de presse du gouvernement du Québec tenue le 10 juillet 2007 relativement à la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. Tenu sous la présidence de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Yolande James, l'événement visait à mettre en valeur les mesures concrètes prises par certains ordres professionnels pour faciliter l'accès des immigrants aux professions réglementées. La création par l'Ordre d'un module d'évaluation en ligne des acquis des candidats potentiels à la profession de CMA était au nombre des projets rendus publics.
- > Signature d'une entente de partenariat d'embauche avec 19 employeurs d'envergure par laquelle ils disposent à la fois d'une vitrine pour se faire connaître de la relève et d'un accès privilégié aux futurs CMA. Du même coup, l'entente facilite pour les candidats la recherche d'un stage, obligatoire pour s'inscrire au Programme de leadership stratégique CMA.
- > Collaboration avec la Commission de l'équité salariale pour publiciser certaines sessions d'information auprès des membres de l'Ordre.
- > Attribution de trois bourses de recherche en comptabilité de management de 3000 \$ chacune à Dominique Arbour et Caroline Gagné, CMA, de l'Université Laval, et à Jean-Philippe Lavigne de l'Université du Québec à Montréal, tous trois inscrits à des programmes d'études supérieures.
- > Attribution de 15 bourses d'excellence de 1000 \$ à des candidats à la profession de CMA qui ont complété leurs études de 1^{er} cycle dans une université partenaire de l'Ordre, avec une moyenne académique cumulative de 85 % (3,65/4,3) ou plus.
- > Attribution de 27 bourses d'études collégiales de 500 \$ à des étudiants désireux de s'inscrire à temps plein dans un programme de baccalauréat en sciences de la gestion dans une université québécoise et qui se dirigent vers la profession de CMA.
- > Choix de Dino Dello Sbarba, FCMA, président et chef de l'exploitation, divisions Produits laitiers (Canada, international) de Saputo inc., en tant que président d'honneur de la Remise des diplômes CMA 2008.
- > Tenue des grands événements annuels de l'Ordre, soit le colloque Vision Management « Voir vert : un choix responsable et payant » (13 novembre 2007), la Remise des diplômes (15 mars 2008), l'Assemblée générale et le Gala Reconnaissance (2 juin 2007), le dîner du Conseil des Fellows – FCMA (24 août 2007), ainsi que le Congrès étudiant CMA (28 au 30 mars 2008).
- > Engagement de l'Ordre et de ses dirigeants au sein de diverses structures :
 - membre du Groupe de travail sur la gouvernance des PME au Québec présidé par Michel Audet, ex-ministre des Finances du Québec, et créé par l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques;
 - partenaire de l'Institut des administrateurs de sociétés;
 - membre du cabinet de campagne de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais;
 - participation au Conseil des gouverneurs et au conseil d'administration du Mouvement québécois de la qualité (MQQ);

Dino Dello Sbarba, FCMA, président et chef de l'exploitation, divisions Produits laitiers (Canada, international) chez Saputo inc., préside la Remise des diplômes CMA 2008.



© Patrick Sanfaçon



- partenaire du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval;
- membre du Comité de rédaction de la revue Gestion.
- > Participation à divers jurys de sélection :
 - Grands Prix québécois de la qualité;
 - Prix Relève d'Excellence du Réseau HEC Montréal;
 - Concours québécois en entrepreneuriat.
- > Tenue de trois manifestations/événements à caractère national et international, dans le cadre des fêtes marquant le 100^e anniversaire de HEC Montréal.
- > Participation à diverses activités de rayonnement :
 - soirée hommage à l'intention des grands donateurs de HEC Montréal (12 avril 2007);
 - remise des prix Tremplin de l'Association des MBA du Québec (19 avril 2007);
 - remise des prix d'excellence de la Société canadienne des directeurs d'association – Section du Québec (24 avril 2007);
 - Congrès de l'Association de planification fiscale et financière (3 au 5 octobre 2007);
 - Colloque international sur le leadership des dirigeants financiers – Montréal (3 au 5 octobre 2007);
 - soirée des Grands prix nationaux et internationaux du Concours québécois en entrepreneuriat (19 juin 2007);
 - inauguration du campus de Lévis de l'Université du Québec à Rimouski (29 août 2007);
 - colloque des dirigeants des ordres professionnels « Mieux décider pour mieux protéger le public » (19 au 21 septembre 2007);
 - remise des diplômes du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval (17 octobre 2007);
 - Congrès de la Société canadienne des directeurs d'association – Hamilton (18 au 20 octobre 2007);

- remise des diplômes de la deuxième cohorte de finissants du programme CPFA (Chartered Public Financial Accountant) du gouvernement du Canada (29 octobre 2007);
- cérémonie de remise des Grands Prix québécois de la qualité en présence du Premier ministre Jean Charest (15 novembre 2007);
- Gala du Prix Performance de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (20 novembre 2007);
- Gala du MBA de l'année de l'Association des MBA du Québec (22 novembre 2007).
- > Diverses activités de la Fédération des chambres de commerce du Québec et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, colloques et congrès reliés à la pratique professionnelle et autres activités organisées par les milieux universitaire et professionnel et le monde des affaires.
- > Publication d'un cahier spécial dans le journal Les Affaires sur les programmes exécutifs CMA et CMA-MBA (19 janvier 2008).
- > Organisation de 23 rencontres et entrevues avec la presse écrite nationale et diffusion de 7 communiqués de presse.

Accès à la profession

- > Attribution de 370 nouveaux permis de CMA.
- > Radiation de 68 personnes du tableau des membres de l'Ordre pour décès, renonciation au titre ou défaut de paiement de la cotisation 2007-2008.
- > Adoption de diverses résolutions relatives au tableau des membres et à des changements de statut.
- > Approbation des résultats des candidats du Québec qui se sont présentés à l'Examen d'admission CMA de juin 2007.
- > Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec.*



© Marcel La Haye

- > Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec*.
- > Création d'un Comité d'évaluation des demandes d'équivalence de diplômes et de formation, conformément à l'article 86.0.1 (2°) du *Code des professions*. Cette décision du Bureau faisait suite à l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance des permis*, en date du 14 juin 2000. En vertu du nouvel article 93(c.1) du *Code des professions*, le Bureau de chaque ordre professionnel doit déterminer une procédure de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation qui prévoit la révision de la décision par des personnes autres que celles qui l'ont rendue. Dorénavant, selon la procédure prévue, toute demande de révision d'une demande d'équivalence sera traitée par le Comité administratif de l'Ordre.
- > Adoption de principe d'un projet préliminaire de règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec, incluant les dispositions relatives à l'émission du nouveau permis de comptabilité publique.
- > Adoption de principe d'un projet préliminaire de règlement sur la formation continue obligatoire des comptables en management accrédités du Québec.
- > Adoption de principe d'un projet préliminaire de règlement sur la formation continue obligatoire des comptables en management accrédités du Québec titulaires d'un permis de comptabilité publique.
- > Adoption d'un projet de protocole d'entente révisé avec HEC Montréal relatif à la diffusion du Programme de leadership stratégique CMA dans le cadre du programme de Maîtrise ès sciences (M.Sc.),

option contrôle de gestion. Ce protocole remplace celui signé le 19 mars 1998 et fait suite à certaines modifications apportées par HEC Montréal à son programme de maîtrise.

- > Adoption du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de comptable en management accrédité hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec*.
- > Adoption du rapport du Comité de la formation d'octobre 2007 intitulé « Examen de la situation au regard des programmes exécutifs CMA et CMA-MBA ». Ce cinquième rapport du Comité comporte sept recommandations qui ont également reçu l'aval du Bureau.
- > Maintien du statut de Daniel Vallières à titre de membre inscrit au tableau de l'Ordre au terme de l'analyse effectuée par le Comité administratif conformément à l'article 55.1 (5°) du *Code des professions*.
- > Création du Stage Desjardins offert à un futur CMA dont les performances académiques sont jugées excellentes. L'entente avec le Mouvement Desjardins s'inscrit dans une volonté d'intensification de la collaboration entre cette institution et l'Ordre. L'initiative vise également à accentuer le soutien à la relève et à stimuler la demande pour les CMA.

Gouvernance et affaires administratives

- > Élection du président du Bureau et des membres du Comité administratif et nominations aux divers comités statutaires de l'Ordre.
- > Mise en place d'un processus d'évaluation systématique du Bureau. Dans une perspective d'amélioration continue de la gouvernance de l'Ordre, ses dirigeants se sont dotés d'un modèle et d'outils d'évaluation (questionnaire d'évaluation du rendement du Bureau et instrument d'autoévaluation pour chacun des membres du Bureau). De plus, un Comité d'évaluation composé de cinq membres a été créé afin de conseiller le Bureau et, au besoin, de lui présenter des recommandations visant à améliorer son fonctionnement et son rendement.
- > Création d'un Comité de sélection, d'évaluation et de rémunération. S'inspirant des bonnes pratiques en matière de gouvernance, le nouveau comité, qui relève du Comité administratif, aura pour rôle principal d'assurer une certaine pérennité à l'organisation, de même qu'une meilleure continuité dans le processus d'évaluation annuelle du président-directeur général de l'Ordre.

La gagnante du Stage Desjardins pour futur CMA performant, **Nathaly Dupasquier**, finissante du programme de baccalauréat en administration des affaires à l'Université Laval, accompagnée (de g. à d.) de **Richard Désy**, FCMA, président du Bureau de l'Ordre, **Benoit Lefebvre**, vice-président, Contrôle, planification et gestion de la performance financière de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, et **Monique F. Leroux**, FCMA, présidente du Mouvement des caisses Desjardins.

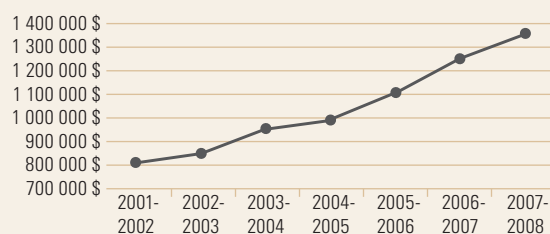


© Marcel La Haye

- > Approbation d'un avant-projet de création d'une fondation, lequel avait pour objet de guider les travaux devant conduire à certaines consultations préliminaires en vue de préciser la mission de la future fondation et d'élaborer un plan d'affaires triennal.
- > Création de la Fondation de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec dont la mission vise essentiellement à soutenir la relève d'excellence et le rayonnement de la profession de CMA. Du même coup, le Bureau a donné son aval à un plan d'affaires triennal et nommé trois officiers qui verront à gérer la phase préliminaire de mise en place de la fondation; il s'agit de Richard Désy, FCMA, président du Bureau pour l'année 2007-2008, Claude Paul-Hus, FCMA, vice-président du Bureau pour l'année 2007-2008, et François Renaud, FCMA, président-directeur général de l'Ordre.
- > Nomination des banquiers de l'Ordre pour l'année 2007-2008.
- > Approbation de la cotisation annuelle des membres (690 \$) et de celle des candidats (150 \$) et établissement de l'échéance (1^{er} février 2008) pour le paiement de la cotisation 2008-2009.
- > Adoption d'un budget révisé pour l'année 2007-2008 prévoyant un surplus d'exploitation de 132 000 \$ et approbation d'un budget révisé d'immobilisations de 271 000 \$ pour l'année 2007-2008.
- > Approbation d'une réduction de 50 % de la cotisation annuelle, en vertu de la politique d'allègement de la cotisation à l'intention de diverses catégories de membres. Une telle réduction a été consentie à 235 membres au cours de l'année 2007-2008.
- > Ajustements à la structure d'organisation de l'Ordre visant à remplacer la Direction des services administratifs et la Direction des technologies de l'information par une vice-présidence, Administration et technologies de l'information. Tout en maintenant le plan d'effectifs de l'Ordre à 30 personnes, ce changement a entraîné la suppression de quatre postes et la création de quatre nouveaux, ainsi que le recalibrage et le changement d'appellation de neuf postes.
- > Révision du Programme provincial de bourses d'études collégiales portant le montant de la bourse de 300 à 500 \$.
- > Dépôt d'un rapport sur le régime d'assurance-médicaments et d'assurance maladie complémentaire destiné aux membres et aux candidats à la profession. Les membres du Bureau ont donné leur aval à la recommandation de maintenir la même tarification pour tous les membres CMA, qu'ils soient ou non retraités.

- > Élimination de la catégorie « membre général » à compter de l'exercice 2008-2009 et retrait de ce statut aux personnes qui le détenaient à la fin de l'exercice 2007-2008.
- > Révision des frais de photocopie exigés dans le cadre de demandes d'accès à des documents. La nouvelle tarification, qui remplace celle établie en février 2005, prévoit que dorénavant, des frais de 0,32 \$ par page soient exigés de toute personne qui demande la reproduction ou la transmission d'un dossier ou d'une partie d'un dossier détenu par l'Ordre, sauf pour des frais n'excédant pas 6,45 \$. Une indexation annuelle du tarif est prévue.
- > Adoption du nouveau Plan stratégique triennal de l'Ordre pour la période 2008-2011, plan qui repose sur trois grands enjeux, à savoir : la relève d'excellence, l'amélioration des compétences et le développement de la marque CMA.
- > Approbation du nouveau Plan directeur des systèmes d'information (PDSI) pour la période 2008-2011, dont la mise en œuvre conditionnera la réalisation du plan stratégique de l'Ordre. Les investissements prévus dans le PDSI dépasseront un million de dollars au cours des trois prochaines années.
- > Approbation des versions française et anglaise de la Déclaration annuelle et de l'Avis de cotisation 2008.
- > Nomination de six scrutateurs pour les élections du Bureau de l'Ordre pour l'année 2008-2009, conformément aux dispositions de l'article 74 du *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre.
- > Adoption d'un scénario budgétaire triennal pour la période 2008-2011, scénario reposant sur l'hypothèse que l'effectif atteindra près de 10 000 membres et candidats à la profession au début de 2011.
- > Adoption des objectifs du tableau de bord pour l'année 2008-2009.

Évolution de l'avoir des membres CMA



- > Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2008-2009, assorties d'un objectif de surplus budgétaire de 145 000 \$. Plus de 53 % des ressources financières de l'Ordre seront consacrées au cours de la prochaine année à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2008-2011.
- > Adoption d'un budget d'immobilisations de 360 000 \$ pour l'année 2008-2009.

Relations avec CMA Canada

- > Prises de position sur divers points à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration de CMA Canada, du Conseil des présidents et du Comité national de développement des compétences.
- > Participation à divers groupes de travail nationaux sur la gestion de la marque CMA, en vue de la mise en œuvre d'une stratégie pour CMA Canada et ses partenaires provinciaux.
- > Collaboration à la mise en œuvre du Plan stratégique de CMA Canada.
- > Renouvellement de l'accréditation de deux programmes universitaires menant au processus d'accréditation CMA (Université du Québec à Rimouski et Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue) et amorce du processus de renouvellement de l'accréditation des programmes de trois autres universités (Université du Québec à Chicoutimi, Université du Québec à Montréal et Université du Québec en Outaouais).
- > Collaboration à l'étude de la profession comptable au Canada menée par le Bureau de la concurrence du Canada.
- > Tenue de sessions de formation en français et en anglais sur les normes internationales (IFRS), à l'intention des membres de l'Ordre.
- > Proposition de la candidature de Jacques Côté, FCMA, ex-président du Bureau de l'Ordre, pour siéger au conseil d'administration de CMA Canada à compter de l'année 2008-2009.
- > Représentations concernant la nouvelle version du Programme de leadership stratégique CMA, notamment au regard de la charge de travail imposée aux candidats et au processus de correction et de rétroaction.
- > Discussions relatives au taux de réussite des candidats aux diverses épreuves nationales conduisant au titre de CMA.
- > Représentations diverses concernant le bilinguisme et la place du français dans les services et les communications de CMA Canada, notamment au regard d'un projet de règlement de la Fondation de recherche de CMA Canada.

- > Participation aux travaux et aux orientations de la Chaire internationale CMA d'étude des processus d'affaires de HEC Montréal.
- > Transmission de divers avis ou prises de position sur les questions suivantes :
 - processus d'accréditation des programmes universitaires en sciences comptables par CMA Canada;
 - affichage du poste de Contrôleur général du Canada;
 - stratégie internationale de CMA Canada;
 - nouvelle campagne nationale de publicité institutionnelle;
 - accord de reconnaissance mutuelle entre CMA Canada et CPA Australia;
 - manifestations publiques dans le cadre des fêtes du 100^e anniversaire de HEC Montréal en 2007.
- > Représentation concernant le plan financier 2007-2008 de CMA Canada.

Le président-directeur général,
François Renaud, FCMA

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité de la formation

Le Comité de la formation est un comité consultatif créé en vertu de l'article 184 du *Code des professions* et ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des comptables en management accrédités. On entend par qualité de la formation l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour exercer la profession de comptable en management accrédité.

Conformément à son mandat, le Comité s'est doté d'un plan de travail qui prévoit que d'ici les prochaines années, toutes les composantes du processus de formation et d'accréditation de l'Ordre auront été examinées. Jusqu'à présent, soit depuis septembre 2002, le Comité a déposé cinq rapports au Bureau. Ceux-ci ont porté sur le Programme de leadership stratégique CMA, la formation de 1^{er} cycle universitaire menant au processus d'accréditation CMA, l'Examen d'admission CMA, le stage, et enfin, les programmes exécutifs CMA et CMA-MBA.

Au cours de l'année 2007-2008, le Comité de la formation a tenu quatre réunions qui lui auront permis de compléter l'examen de la situation au regard des programmes exécutifs CMA et CMA-MBA qu'il avait entrepris l'année précédente.

À l'occasion de sa réunion de novembre 2007, le Bureau a pris connaissance du cinquième rapport du Comité de la formation intitulé «Examen de la situation au regard des programmes exécutifs CMA et CMA-MBA». Le rapport, qui aura nécessité un an de travail, est assorti de sept recommandations destinées à bonifier cette voie d'accès au titre de CMA.

En adoptant le rapport du Comité de la formation, le Bureau a demandé au Comité administratif de veiller à ce que les suites appropriées y soient données, notamment en s'assurant que les observations et les recommandations qui y sont formulées soient mises en application dans les meilleurs délais.

De plus, le Comité a débuté son évaluation des programmes de 2^e cycle universitaire intégrant le Programme de leadership stratégique CMA et au terme desquels les candidats peuvent obtenir le titre de CMA. Le Comité a d'abord confirmé l'approche méthodologique privilégiée pour évaluer toutes les facettes de ce type de cheminement. Par la suite, le Comité a passé en revue et analysé l'ensemble de l'information recueillie à l'interne. Il en est ressorti que pour formuler ses recommandations, il devrait évaluer le calibre des cinq programmes concernés en en dégagant les aspects positifs et les éléments à améliorer. Il devra également proposer des mesures d'encadrement et d'intégration afin de mieux préparer les étudiants qui optent pour ce type de cheminement aux deux épreuves nationales, soit l'Épreuve d'analyse de cas et le Rapport au conseil d'administration.

Suivant l'échéancier de travail et le partage des tâches établi, le Comité sera en mesure de déposer son rapport au Bureau de l'Ordre à la fin de l'automne 2008.

Au cours de la prochaine année, le Comité prévoit entreprendre l'examen et la révision des normes d'accréditation des programmes universitaires par CMA Canada et la révision des règlements sur les équivalences de diplômes et de formation. Bien sûr, le Comité entend aussi se pencher sur toute autre question qui pourrait être soulevée au regard de la qualité de la formation des comptables en management accrédités.

La présidente du Comité,

Marie-Andrée Caron, FCMA



Comité d'évaluation des demandes d'équivalence

Le Comité d'évaluation des demandes d'équivalence est constitué en vertu du nouvel article 93 (c.1) du *Code des professions*. Il a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence de diplômes et de formation et d'en décider.

Le Comité doit évaluer les acquis de formation de toute personne possédant un diplôme canadien ou étranger, en comptabilité ou dans tout autre domaine relié à la gestion, et qui désire entreprendre le processus d'accréditation CMA. Le Comité détermine la formation à compléter, s'il y a lieu, pour que le candidat atteigne un niveau de connaissances et d'habiletés équivalent à celui du titulaire d'un diplôme reconnu par règlement et qui correspond au niveau actuel des programmes d'études. Le Comité s'assure ainsi que toute personne qui entreprend le processus d'accréditation CMA aura complété au préalable une formation conforme à la *Grille de compétences des CMA*.

Conformément à la nouvelle réglementation régissant les demandes d'équivalence de diplômes et de formation, le candidat peut demander la révision devant une autre instance d'une décision rendue par le Comité d'évaluation des demandes d'équivalence, et ce, dans les 30 jours. Cette instance d'appel dispose d'un délai de 60 jours à compter de la réception de la demande de révision pour rendre son verdict final. Dans un souci d'efficacité et de respect des délais, le Comité administratif de l'Ordre est l'instance chargée d'étudier et de décider des demandes de révision.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité a reçu 113 demandes de reconnaissance d'acquis de formation, dont 9 étaient en attente de traitement en fin période. De ces demandes, 44 concernaient des études effectuées à l'extérieur du Canada, 14 au Canada mais à l'extérieur du Québec et 55 au Québec. Des 104 demandes traitées durant l'exercice 2007-2008, 103 ont donné lieu à des équivalences partielles de formation et une seule demande a donné lieu à une équivalence complète. Dans tous les cas d'équivalence partielle, l'Ordre a indiqué au candidat les cours à suivre.

Au chapitre des actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance d'équivalence des diplômes

et de la formation, l'Ordre a notamment signé des ententes prises en vertu du 7^e alinéa de l'article 86.0.1 du *Code des professions*. Il a également conclu une entente avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour développer sur le site Web de l'Ordre un module visant à faciliter l'accès des immigrants au processus de reconnaissance de leurs acquis et la gestion des demandes d'équivalence. Le nouveau module est en ligne depuis le 19 mars dernier.

La présidente du Comité,

Marie-Andrée Caron, FCMA

Comité d'inspection professionnelle

Surveiller l'exercice de la profession, notamment en procédant à la vérification des dossiers, livres, registres, appareils et équipements des membres CMA, telle est la mission dévolue au Comité d'inspection professionnelle en vertu du *Code des professions*. Le Programme annuel de surveillance générale mis en œuvre par le Comité a pour but de maintenir les standards élevés de la profession, l'Ordre s'assurant ainsi que ses membres offrent des services de la plus haute qualité au public. Pour accomplir sa mission, le Comité est formé d'une équipe stable de dix inspecteurs.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité a tenu quatre réunions.

Objectifs du Programme de surveillance générale de la profession

Le Programme de surveillance générale de la profession 2007-2008 prévoyait la réalisation de 45 visites d'inspection auprès de membres exerçant en cabinet. Il prévoyait également que la sélection des candidats à l'inspection serait effectuée sur la base d'une ventilation régionale représentative et que les critères suivants seraient aussi pris en compte, à savoir :

- > préséance aux membres exerçant en cabinet de consultation à leur propre compte ;
- > membres ayant été inspectés depuis cinq ans ou plus ;
- > membres qui ne sont pas inscrits au tableau des membres d'un autre ordre comptable et qui n'ont pas déjà été soumis à une inspection professionnelle ;
- > membres salariés travaillant en cabinet de consultation ;
- > tout autre membre que le comité pourrait juger pertinent d'inspecter.

Bilan des activités

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau qui suit.

	2007-2008	2006-2007
Membres inspectés au cours de l'exercice		
Section de Montréal	36	17
Section de Québec	8	10
Section du Centre-Québec	5	2
Section de l'Outaouais	5	2
Section de l'Estrie	3	2
Conseil régional de l'Est du Québec	2	2
Section du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	1
Total	61	36
Membres inspectés dans le cadre du plan quinquennal de surveillance	31	18
Membres inspectés pour la première fois	30	18
Total	61	36
Membres satisfaisant à l'ensemble des normes	48 (78,7 %)	26 (72,2 %)
Membres inspectés dans le cadre du plan quinquennal	25 (80,6 %)	13 (72,2 %)
Membres inspectés pour la première fois	23 (76,7 %)	13 (72,2 %)
Membres ayant fait l'objet de recommandations au Bureau	0	0
Membres assujettis à un stage de perfectionnement sans limitation du droit d'exercice	0	0
Membres assujettis à un stage de perfectionnement comportant une supervision	0	0
Enquêtes particulières en cours	0	0
Informations au syndic	0	0

Les inspecteurs ont rencontré des membres exerçant en cabinet de consultation à temps plein de même qu'à temps partiel. Encore une fois, les commentaires des membres inspectés ont été positifs, ce qui confirme l'approche constructive et proactive de l'Ordre en cette matière. Les membres inspectés se sont montrés très ouverts face aux recommandations, suggestions et conseils prodigués par les inspecteurs de l'Ordre, reconnaissant volontiers qu'une telle démarche ne peut qu'améliorer leur pratique.



Laurence Colford, CMA.
Deaf Kokorwan, CMA.

Autres activités

Au cours de l'exercice, le Comité s'est penché sur l'opportunité de réduire progressivement le cycle d'inspection de cinq à trois ans dans le but d'améliorer l'efficacité et la portée du programme de surveillance de l'Ordre. Une analyse des ressources nécessaires a été effectuée et les propositions concrètes présentées au Bureau au chapitre de l'échéancier d'opérationnalisation et de la grille tarifaire imposée aux membres inspectés ou susceptibles de l'être ont été adoptées. C'est ainsi que le cycle d'inspection passera progressivement de cinq à quatre ans au cours des deux prochaines années, puis à trois ans en 2010-2011. À compter de cette date, les membres en cabinet seront donc inspectés au moins tous les trois ans.

En vertu de la nouvelle grille tarifaire, les droits d'inspection sont portés dès cette année à 500 \$ par visite d'inspection pour les membres exerçant en cabinet à temps plein et à 350 \$ pour ceux qui exercent à temps partiel, alors que la majoration de la cotisation annuelle exigée des titulaires d'un permis de comptabilité publique sera de 250 \$ et de 150 \$ pour les autres membres exerçant en cabinet.

Par ailleurs, dans le cadre des activités de soutien et d'amélioration des compétences des membres, les inspecteurs ont répondu aux questions de sept membres qui ont fait appel au Bureau de renseignements et d'information à l'intention des membres en cabinet de consultation au cours de l'exercice.

Enfin, le Comité est resté à l'affût de toutes les occasions d'amélioration des outils d'inspection et de soutien aux membres. C'est ainsi qu'il a terminé la révision du Manuel des membres en cabinet qui sera disponible à l'été 2008 et participé à la mise à jour de la section du site Web de l'Ordre conçue exclusivement pour les membres en cabinet de consultation et les membres CMA intéressés à démarrer leur propre cabinet.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

Il y a actuellement 525 membres en cabinet, soit 443 à temps plein et 82 à partiel. De ces membres en cabinet, 306 membres ont contracté une assurance-responsabilité auprès de divers assureurs et 219 sont couverts par l'assurance-responsabilité détenue par le cabinet qui les emploie.

Le montant de la garantie doit être d'au moins 250 000 \$ par réclamation et de 500 000 \$ pour l'ensemble des réclamations présentées contre le membre au cours de la période de garantie.

Dans le cas d'une société de membres, le montant de la garantie par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées doit être d'au moins 250 000 \$ multiplié par le nombre de membres associés ou employés de la société jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par période de garantie. Il en va de même pour le membre qui emploie d'autres membres.

Le président du Comité,

Mario Gamelin, CMA

Syndic

Le syndic a pour mandat de faire enquête au sujet d'infractions au *Code des professions*, au *Code de déontologie des CMA* et aux autres règlements de l'Ordre dont un CMA se serait rendu coupable. Dans le cadre de son rôle, il est assisté de deux syndics adjoints.

Au cours de l'exercice 2007-2008, 21 dossiers ont été ouverts, lesquels visaient 20 membres. Parmi les dossiers traités, 5 se sont traduits par le dépôt d'une plainte au Comité de discipline, alors que dans 15 autres dossiers, le syndic a décidé qu'il n'y avait pas matière à porter plainte. À la fin de la période, 13 dossiers demeurent encore ouverts.

Par ailleurs, 20 demandes de renseignements sur la déontologie, la publicité et la pratique professionnelle des membres CMA ont été adressées au syndic, soit par téléphone ou par voie électronique.

Conciliation et arbitrage des comptes

Une seule demande de conciliation d'un compte d'honoraires a été reçue par le syndic et ce, au cours de l'exercice précédent, soit en 2006-2007. Cette demande s'est soldée par une entente dûment signée par les parties au cours de l'exercice 2007-2008.

Outre le traitement de cette demande, il n'y a pas eu d'activité concernant la conciliation et l'arbitrage des comptes.

Le syndic,

Luc Godin, CMA

Comité de révision

Institué par l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour mandat, sur demande d'un plaignant, de donner un avis relatif à la décision du syndic de ne pas déposer une plainte concernant un membre devant le Comité de discipline.

Le Comité de révision doit rendre un avis après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces que lui transmet le syndic, et après avoir entendu, s'il le juge nécessaire, le syndic ainsi que la personne ayant demandé la tenue de l'enquête.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité n'a reçu aucune demande de révision.

La secrétaire du Comité,

Christiane Martinez





Comité de discipline

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* et il a pour mandat d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui se serait rendue coupable d'une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie des CMA* ou des règlements de l'Ordre lorsqu'elle en était membre. Le Comité de discipline siège en division composée du président, un avocat nommé par le gouvernement, et de deux membres de la profession de CMA nommés par le Bureau.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité a tenu sept audiences.

Sept plaintes dont l'audience est complétée ont été déposées, soit cinq émanant du syndic de l'Ordre et deux, de plaignants privés. La nature de chacune de ces plaintes était la suivante : 1 : induire en erreur le secrétaire du Comité d'inspection professionnelle, surprendre la bonne foi et abuser de la confiance d'un professionnel, solliciter une commission relativement à des services professionnels et faire défaut de collaborer à l'enquête du syndic ; 2 : fraude ; 3 : fraude ; 4 : avoir fait défaut de respecter la confidentialité des informations ; 5 : abus de pouvoir ; 6 : avoir fait défaut de se déclarer en cabinet de consultation et de souscrire à une assurance responsabilité professionnelle et avoir communiqué directement avec un plaignant ; 7 : avoir fait défaut de se déclarer en cabinet de consultation et de souscrire à une assurance responsabilité professionnelle.

Le Comité a rendu 7 décisions, toutes à l'intérieur d'un délai de 90 jours, et prononcé les verdicts suivants :

	Nombre de dossiers
Arrêt des procédures (le Comité s'est déclaré sans compétence)	1
Rejet de la plainte	1
Intimé acquitté	1
Intimé déclaré coupable	4
Verdicts sur sanction	
Réprimande	1
Amende	1

Au cours de l'exercice 2007-2008, deux décisions ont été portées en appel au Tribunal des professions et aucun de ces dossiers n'a encore été entendu par le Tribunal.

Le président du Comité,

M^e Pierre Linteau

Les membres

Au 31 mars 2008, l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec comptait 7 191 membres, soit 278 (4,0 %) membres de plus qu'en début d'année. L'effectif a progressé comme suit :

	2007 - 2008	2006 - 2007
Effectif au début de l'année	6 913	6 620
Inscriptions au tableau des membres		
> Nouvelles inscriptions	370	368
> Membres venant de l'extérieur du Québec	7	4
> Réinscriptions de membres	15 392 *	14 386
Radiations du tableau des membres		
> Décès	(20)	(5)
> Renonciations au titre	(32)	(31)
> Non-paiement de la cotisation annuelle	(31)	(27)
> Discipline	(2)	(1)
> Transferts à l'extérieur du Québec	(29) (114)	(29) (93)
Effectif à la fin de l'année	7 191 **	6 913

Répartition des membres par régions

	2007 - 2008		2006 - 2007	
	%	Nombre	%	Nombre
Québec (Québec, Gaspésie, Côte Nord, Bas-Saint-Laurent, Nouveau-Québec)	16,7	1 203	16,9	1 167
Centre-Québec	5,7	413	5,9	409
Estrie	3,8	273	3,9	267
Montréal (Montréal, Nord-Ouest)	61,6	4 427	61,4	4 246
Outaouais	5,9	424	5,6	384
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,6	186	2,6	181
Hors province	3,7	265	3,7	259
Total des membres	100,0	7 191	100,0	6 913

* Du total des inscriptions au tableau des membres, 374 demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* ont été reçues, lesquelles ont toutes été acceptées.

** L'effectif au 31 mars 2008 comprend 27 détenteurs de permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*, alors qu'au 31 mars 2007, il en comprenait 18. Au cours de l'exercice 2007-2008, 18 nouvelles demandes de permis temporaires délivrés en vertu de la *Charte* ont été reçues et toutes ont été acceptées.

Les candidats à la profession

Un total de 1 644 candidats à la profession étaient immatriculés à l'Ordre au 31 mars 2008, soit le même nombre qu'au début de l'année. Les mouvements de l'effectif s'établissent comme suit :

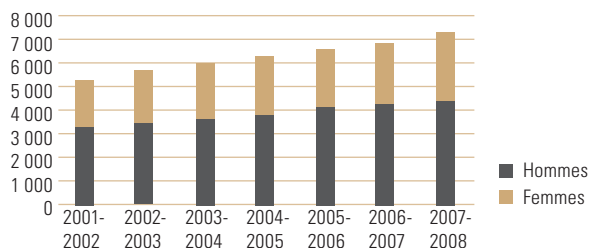
	2007 - 2008	2006 - 2007
Effectif au début de l'année	1 644	1 746
Inscriptions au tableau des candidats		
> Recrutement de nouveaux candidats	489	406
> Réinscriptions de candidats	26	35
> Candidats venant de l'extérieur du Québec	12 527	5 446
Radiations du tableau des candidats		
> Admissions à titre de CMA	(370)	(368)
> Renonciations	(35)	(36)
> Non-paiement de la cotisation annuelle	(112)	(140)
> Transferts à l'extérieur du Québec	(10) (527)	(4) (548)
Effectif à la fin de l'année	1 644	1 644

Répartition du nombre de membres et de candidats en fonction de la cotisation annuelle pour l'année se terminant le 31 mars 2008

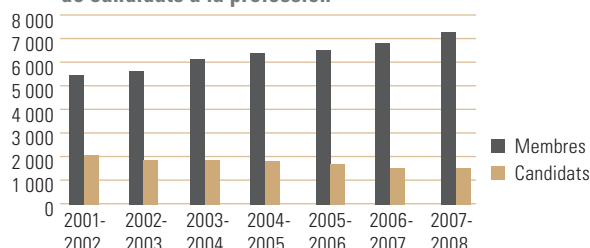
	Nombre	Cotisation
> Membre	5664	670 \$
> Membre en situation particulière (professeur, étudiant à plein temps, en maladie prolongée, se consacrant à sa famille, sans emploi)	404	335 \$
> Membre résidant à l'extérieur du Canada	134	605 \$
> Membre en cabinet de consultation	525	770 \$
> Membre à la retraite	464	125 \$
Total	7191	
> Candidat nouvellement immatriculé	476	0 \$
> Candidat actif (Programme de leadership stratégique CMA ou programmes exécutifs CMA et CMA-MBA)	705	0 \$
> Candidat régulier (n'ayant pas entrepris le processus d'accréditation)	145	125 \$
> Candidat en situation particulière (stagiaire, inscrit dans un programme de 2 ^e cycle reconnu par l'Ordre, ayant interrompu le processus)	246	335 \$
> Candidat répondant aux exigences d'obtention du titre	12	670 \$
> Candidat senior	60	670 \$
Total	1644	

La date de versement de la cotisation était le 1^{er} février 2007.

Répartition des membres selon le sexe



Évolution du nombre de membres et de candidats à la profession



BUREAU ET COMITÉS

BUREAU 2007-2008

Comité administratif

Président du Bureau
Richard Désy, FCMA
(depuis 2004)

Président-directeur général
François Renaud, FCMA

Vice-président
Claude Paul-Hus, FCMA
(depuis 2005)

Trésorière
Joanne Couture, FCMA
(depuis 2003)

Administratrice élue
Marie-Andrée Giroux, CMA
(depuis 2001)

Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Louis Renaud (depuis 2004)

Autres administrateurs élus

Yacine Amrani, CMA
(depuis 2005)

Denis Asselin, FCMA
(depuis 2006)

André Bérubé, CMA
(jusqu'au 20 novembre 2007)

Claude Bordeleau, CMA
(jusqu'au 1^{er} février 2008)

Gilles Cossette, FCMA
(depuis 2006)

Annie Demers, CMA
(depuis 2007)

René Garneau, FCMA
(depuis 1988)

Nathalie Houle, CMA
(depuis 2007)

Stéphane Julien, CMA
(depuis 2005)

Eric Laflamme, FCMA
(depuis 2004)

Marilyne Laflamme, CMA
(depuis 2007)

Yves Landry, CMA
(depuis 2005)

Jean Lavoie, CMA
(depuis 2007)

Michel Milot, FCMA
(depuis 1997)

Caroline Moore, CMA
(depuis 2006)

Lise Vigneux, CMA
(depuis 2006)

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Michel Boulerville
(depuis 2007)

Nicole Pichette (depuis 2007)

Diane Pilotte (depuis 2005)

PRÉSIDENTS DES SECTIONS/CONSEIL RÉGIONAUX

Centre-Québec
Marrouane Nabih, CMA

Est du Québec
Lise Fréchette, CMA

Estrie
Éric Bergeron, CMA

Montréal
Robert Landry, CMA

Outaouais
Frédéric Cantin, CMA

Québec

Luc Richard, CMA

Saguenay-Lac-Saint-Jean
Keiven Tremblay, CMA

COMITÉS PERMANENTS ET GROUPES DE TRAVAIL

Comité de coordination des élections au Bureau

Président
Richard Désy, FCMA

Secrétaire
François Renaud, FCMA

Autre membre
Isabelle F. LeBlanc

Comité de discipline

Président
Pierre Linteau

Secrétaire
Christiane Martinez

Autres membres
John W. Babiak, FCMA
Laurent-André Bergeron, FCMA

Jean-Marie Bérubé, FCMA

Sylvie Deslauriers, FCMA

Yvan Duchesne, FCMA

Marielle Hébert, FCMA

Gérald Houle, FCMA

Louiselle Paquin, FCMA

Comité de formation et d'accréditation

Présidente
Marie-Andrée Caron, FCMA

Vice-présidente
Suzanne Landry, FCMA

Secrétaire
Steeve Massicotte, CMA

Représentants des universités

Fodil Adjaoud, CMA

Michel Blanchette, FCMA

Mario Côté, CMA

Sylvie Deslauriers, FCMA

Donald Drury, CMA

Trevor Hagyard, CMA

Jean-François Henri, CMA

Sylvain Houle, CMA

Rachid Khali, CMA

Isabelle Lemay

Camille Lessard

Alexander Mersereau, FCMA

Ronald Plante

Comité de la formation

Membres de l'Ordre
Marie-Andrée Caron, FCMA,
présidente

Suzanne Landry, FCMA

Membres nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Mario Côté, CMA

Maurice Rossin-Arthiat, CMA

Membre nommé par le ministre de l'Éducation

Vincent Petitclerc

Secrétaire
Steeve Massicotte, CMA

Comité de révision
Maryse Beaudin, FCMA

Jacques Côté, FCMA
Josée De La Durantaye,
FCMA

Nicole Pichette
Diane Pilotte

Secrétaire
Christiane Martinez

Comité des ressources

Président
Yves Landry, CMA

Vice-président
Denis Asselin, FCMA

Trésorière
Joanne Couture, FCMA

Secrétaire
Jean-François Lasnier, CMA

Autre membre
Marilyne Laflamme, CMA

Comité de sélection, d'évaluation et de rémunération

Richard Désy, FCMA

Claude Paul-Hus, FCMA

Comité d'évaluation des demandes d'équivalence

Présidente
Marie-Andrée Caron, FCMA

Autres membres
Karine Blais, CMA

Steeve Massicotte, CMA

Comité d'évaluation du rendement du Bureau

Président
Richard Désy, FCMA

Autres membres
Isabelle F. LeBlanc

Claude Paul-Hus, FCMA

Diane Pilotte

François Renaud, FCMA

Comité d'inspection professionnelle

Président
Mario Gamelin, CMA

Vice-président
Guy Bérard, CMA

Secrétaire
Karine Blais, CMA

Autres membres
Stéphane Beaudoin, CMA

Réjean Champagne, CMA

Hubert Laberge, CMA

Yves A. Ménard, CMA

Nadine Pelletier, CMA

Jacques Rioux, CMA

Martin Taillon, CMA

Tony Waked, CMA

Conseil des Fellows

Président
Pierre Carrier, FCMA

Vice-présidente
Louiselle Paquin, FCMA

Secrétaire
François Renaud, FCMA

Membre de l'exécutif
Josée De La Durantaye,
FCMA

Comité de sélection des Fellows

Président
Michel Milot, FCMA

Secrétaire
François Renaud, FCMA

Autres membres
Dominique Derome, FCMA

Sylvain Dubé, FCMA

Claude Paul-Hus, FCMA

Andrée Perreault, FCMA

Conseil d'orientation de l'Observatoire CMA des pratiques en comptabilité de management

Président
Pierre-Jean Dion, FCMA

Vice-président
Benoit Gowigati, CMA

Secrétaire
Sylvie Brousseau

Autres membres
Hugues Boisvert, FCMA

Robert Demers, CMA

Dominique Derome, FCMA

Ludvick Desjardins, CMA

Michel Milot, FCMA

Gilles Noël, CMA

François Renaud, FCMA

Claire Senneville, CMA

Groupe de travail sur la réingénierie de la profession comptable

Président
Richard Désy, FCMA

Secrétaire
François Renaud, FCMA

Autres membres
Nadi Chlala, FCMA

Joanne Couture, FCMA

Josée De La Durantaye,
FCMA

Dominique Derome, FCMA

Dino Fuoco, FCMA

Alphonse M. Galluccio, FCMA

Mario Gamelin, CMA

René Garneau, FCMA

Marie-Andrée Giroux, CMA

Louiselle Paquin, FCMA

Claude Paul-Hus, FCMA

Serge Rémillard, FCMA

Michel Verreault, FCMA

Daniel Zbacnik, FCMA

Jury du Gala Reconnaissance CMA 2007

Sylvie Brousseau

Joanne Couture, FCMA

Robert Demers, CMA

Syndic

Luc Godin, CMA

Syndics adjoints
Pierre Carrier, FCMA

Sylvain Ménard, CMA

MEMBRES DES COMITÉS NATIONAUX ET INTERPROFES-SIONNELS

Représentants du Québec au Conseil d'administration de CMA Canada

Josée De La Durantaye,
FCMA

Yasmin Rivera, CMA

Jean Teasdale

Michael Tinkler, FCMA

Membre du Conseil des présidents de CMA Canada
Richard Désy, FCMA

Délégués au Comité de développement des compétences de CMA Canada

Nadi Chlala, FCMA

Pierre Charron

Alexander Mersereau, FCMA

Membres de la Fondation de recherche de CMA Canada

Pierre-Jean Dion, FCMA

Pierre Filiatrault

Délégué au Conseil interprofessionnel du Québec

François Renaud, FCMA

PERSONNEL PERMANENT

François Renaud, FCMA

Président-directeur général

Jean-François Lasnier, CMA

Vice-président principal, Opérations

Isabelle F. LeBlanc

Secrétaire générale et directrice, Affaires juridiques

Josée Blanchard, CMA

Vice-présidente, Administration et technologies de l'information

Sylvie Brousseau

Vice-présidente, Affaires publiques et communication

Danielle Létourneau

(jusqu'au 17 septembre 2007)

Vice-présidente, Marketing et développement des affaires

Steeve Massicotte, CMA

Vice-président, Formation et qualité

Serge Ansay

(jusqu'au 9 novembre 2007)

Coordonnateur, Technologies de l'information

Mylène Bayard

(à compter du 17 mars 2008)

Coordonnatrice, Programmes exécutifs

Janie Bélanger

Coordonnatrice, Clientèle préuniversitaire

Lucie Bélanger

Coordonnatrice, Admission et qualité

Karine Blais, CMA

Coordonnatrice, Programmes de formation (jusqu'au 4 juillet 2007)

Coordonnatrice, Admission et qualité (à compter du 5 juillet 2007)

Coordonnatrice, Médias et événements

Ginette Bourbonnais

Coordonnatrice, Conception et rédaction

Isabelle Bourdeau, CMA

(à compter du 28 janvier 2008)

Coordonnatrice, Comptabilité et services de bureau (jusqu'au 9 août 2007)

Coordonnatrice, Technicienne, Programmes de formation (à compter du 26 juin 2007)

Marjolaine Caya

(à compter du 23 juillet 2007)

Préposée, Services de bureau et réception

Alexandre Coriveau

(à compter du 30 juillet 2007)

Coordonnateur, Service à la clientèle

Pierrette De Quoy

Adjointe exécutive, Opérations, affaires publiques et communication

Catherine Desrochers

Coordonnatrice, Clientèle universitaire

Wafaa El-Doumani

(à compter du 7 août 2007)

Coordonnatrice, Programmes de formation

Roch Gilbert, CMA

(jusqu'au 6 juillet 2007)

Coordonnateur, Admission et qualité

Ariane Jacques

(jusqu'au 22 février 2008)

Coordonnatrice, Programmes exécutifs

Jean-François Labbé

Conseiller, Comptabilité

Patricia Landry

(jusqu'au 30 août 2007)

Coordonnatrice, Service à la clientèle

Hélène Larouche

Conseillère, Soutien aux utilisateurs

Christiane Martinez

Adjointe exécutive, Direction générale

Chantal Ouellette

(jusqu'au 11 janvier 2008)

Adjointe administrative, Marketing et développement des affaires

Lauraine Ouellette

(à compter du 28 janvier 2008)

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

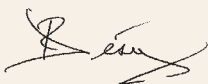
Aux membres de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés de l'Ordre et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Le système comptable de l'Ordre ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes complémentaires.

Le président du Bureau,



Richard Désy, FCMA

Le président-directeur général,



François Renaud, FCMA

Aux membres de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec au 31 mars 2008 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(Signé) BDO Dunwoody s.r.l. / S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 21 avril 2008

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2008

2007

Produits

Formation et qualité

Évaluations et immatriculations	84 550 \$	59 147 \$
Épreuves nationales	66 105	220 961
Matériel préparatoire à l'Examen d'admission CMA	9 657	31 349
Programme de leadership stratégique CMA	1 448 157	1 348 568
Programmes exécutifs	1 294 736	1 044 700
Inspection professionnelle	22 801	14 350
Règlement de poursuites judiciaires	19 861	13 784
Formation continue	46 157	21 333
Autres revenus	100	5 895

Marketing et développement des affaires

Services reliés à l'emploi	266 300	245 518
----------------------------	---------	---------

Affaires publiques et communication

Événements	197 714	177 454
Publications	24 795	25 666

Opérations et Direction générale

Cotisation annuelle des candidats à la profession	218 580	255 735
Cotisation annuelle des membres	4 199 270	4 003 566
Intérêts sur placements	145 608	124 366
Autres revenus	83 710	94 148

8 128 101 \$ 7 686 540 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Charges

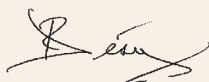
Formation et qualité		
Épreuves nationales	39 030 \$	122 033 \$
Programme de leadership stratégique CMA	765 508	588 665
Programmes exécutifs	588 917	530 439
Inspection professionnelle	61 707	36 400
Syndic	50 865	70 191
Discipline	141 632	64 098
Révision	-	69
Conciliation et arbitrage des comptes	670	263
Formation continue	67 444	21 752
Comité de la formation	4 207	20 727
Ressources humaines	537 610	529 564
Autres frais d'exploitation	20 562	8 779
Marketing et développement des affaires		
Recrutement	187 775	211 817
Développement des affaires et sections régionales	27 868	26 105
Ressources humaines	441 444	429 483
Autres frais d'exploitation	31 743	16 952
Affaires publiques et communication		
Événements	325 301	317 632
Publicité et promotion	516 398	518 921
Publications	80 282	76 593
Ressources humaines	385 797	361 280
Autres frais d'exploitation	4 662	4 570
Comités	127 309	129 431
Contributions à des organismes affiliés		
Quote-part à la Société des comptables en management du Canada	1 423 794	1 334 766
Quote-part au Conseil interprofessionnel du Québec	21 252	20 860
Quote-part à l'Office des professions du Québec	10 221	7 592
Opérations et Direction générale		
Loyer et entretien des locaux	352 262	327 883
Fournitures de bureau	55 435	64 312
Centre informatique	122 787	80 330
Direction générale	71 194	53 563
Honoraires professionnels	64 577	62 885
Honoraires professionnels – Usurpation du titre	9 163	9 037
Amortissement des immobilisations	252 705	244 156
Ressources humaines	987 697	1 032 107
Autres frais d'exploitation	219 353	229 162
	7 997 171	7 552 417
Excédent des produits par rapport aux charges	130 930 \$	134 123 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Bilan consolidé

31 mars	2008	2007
Actif		
Court terme		
Encaisse	1 295 841 \$	1 226 188 \$
Placements temporaires (Note 4)	4 521 909	4 230 114
Débiteurs	262 924	212 174
Stocks, au coût	71 446	79 316
Frais payés d'avance	449 955	399 380
	6 602 075	6 147 172
Immobilisations (Note 5)	739 680	745 619
	7 341 755 \$	6 892 791 \$
Passif et actifs nets		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	854 140 \$	767 389 \$
Taxes de vente à payer	494 201	484 296
Produits reportés (Note 6)	4 613 755	4 392 377
	5 962 096	5 644 062
Actifs nets		
Investis en immobilisations	739 680	745 619
Non affectés	639 979	503 110
	1 379 659	1 248 729
	7 341 755 \$	6 892 791 \$

Pour le Bureau



Richard Désy, FCMA
Président



Joanne Couture, FCMA
Trésorière

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars			2008	2007
Actifs nets	Investis en Immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde, début d'exercice	745 619 \$	503 110 \$	1 248 729 \$	1 114 606 \$
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(252 705)	383 635	130 930	134 123
Investis en immobilisations	246 766	(246 766)	-	-
Solde, fin d'exercice	739 680 \$	639 979 \$	1 379 659 \$	1 248 729 \$

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars		2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Rentrées de fonds - membres, candidats et autres		9 655 432 \$	7 337 675 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel		(7 690 515)	(6 640 076)
Intérêts reçus		50 913	45 143
		2 015 830	742 742
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition de placements temporaires		(9 780 598)	(7 388 245)
Disposition de placements temporaires		9 583 627	7 152 155
Acquisition d'immobilisations		(246 766)	(295 537)
		(443 737)	(531 627)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice			
		1 572 093	211 115
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice			
		1 729 639	1 518 524
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice			
		3 301 732 \$	1 729 639 \$
Représentés par :			
Encaisse		1 295 841 \$	1 226 188 \$
Placements temporaires		2 005 891	503 451
		3 301 732 \$	1 729 639 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2008

1. Statut et nature des activités

L'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (CMA) est un ordre professionnel à titre réservé dont la principale fonction est d'assurer la protection du public. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats remplissant les conditions nécessaires, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. Il est affilié à la Société des comptables en management du Canada (SCMC). Ces états financiers rendent compte des activités de l'Ordre et des sections régionales.

L'Ordre est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu du *Code des professions* et est considéré comme tel au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Changement de conventions comptables

Le 1^{er} avril 2007, l'Ordre a adopté rétroactivement, sans retraitement des périodes précédentes, les nouvelles normes comptables publiées par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), soit le chapitre 3855, Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation, et le chapitre 3861, Instruments financiers - Informations à fournir et présentation. Ces nouvelles normes traitent du classement, de la constatation et de l'évaluation des instruments financiers dans les états financiers. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence sur les soldes d'ouverture.

3. Principales conventions comptables

Consolidation	Les états financiers consolidés comprennent tous les comptes de l'Ordre et des sections régionales.						
Stocks	Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.						
Immobilisations	Les immobilisations sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants : <table><tr><td>Mobilier et agencement</td><td>10 % et 20 %</td></tr><tr><td>Équipement informatique</td><td>25 %</td></tr><tr><td>Logiciels et progiciels</td><td>20 %</td></tr></table>	Mobilier et agencement	10 % et 20 %	Équipement informatique	25 %	Logiciels et progiciels	20 %
Mobilier et agencement	10 % et 20 %						
Équipement informatique	25 %						
Logiciels et progiciels	20 %						
Constatation des produits	L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Les cotisations provenant des membres et des candidats sont portées aux résultats sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés. Les apports reportés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.						
Apports reçus sous forme de services	Le fonctionnement de l'Ordre dépend des services qui lui sont rendus par de nombreux bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.						
Instruments financiers	Les instruments financiers de l'Ordre comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs et les créditeurs. À moins d'indication contraire, la direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change et de crédit importants provenant de ces instruments financiers.						

Juste valeur des actifs et passifs financiers	<p>Les actifs et passifs financiers, à savoir l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs et les créditeurs, sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.</p>
Classement des instruments financiers	<p>L'Ordre classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes, en fonction de l'objectif pour lequel l'actif a été acquis. L'Ordre applique une convention comptable pour chaque catégorie de la façon suivante :</p> <p><i>Détenus à des fins de transaction</i></p> <p>Cette catégorie comprend l'encaisse et le fonds commun de placement. Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats.</p> <p><i>Placements détenus jusqu'à l'échéance</i></p> <p>Il s'agit d'actifs financiers qui ne sont pas des instruments dérivés avec des paiements fixes ou pouvant être déterminés, et des échéances fixes, que la direction de l'Ordre a la ferme intention et l'habileté de détenir jusqu'à l'échéance; ils comprennent les acceptations bancaires classées dans les placements temporaires. Ces actifs sont initialement constatés à leur juste valeur puis comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour perte de valeur.</p> <p><i>Prêts et créances</i></p> <p>Ils comprennent les débiteurs qui sont initialement constatés à leur juste valeur puis comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour perte de valeur.</p> <p><i>Autres passifs financiers</i></p> <p>Cette catégorie comprend les créditeurs. Ces passifs sont initialement constatés à leur juste valeur puis comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.</p> <p>Les coûts de transaction de chaque catégorie sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.</p>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<p>La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'argent en caisse, les soldes en banque et les placements temporaires ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois.</p>
Utilisation d'estimations	<p>La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.</p>
Nouvelles règles comptables	<p>Les nouvelles règles comptables, qui ont été émises mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui peuvent avoir des répercussions sur l'Ordre, sont les suivantes :</p> <p><i>Informations à fournir concernant le capital</i></p> <p>Le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA - Informations à fournir concernant le capital, stipule l'obligation d'information d'une entité en ce qui a trait à ses objectifs, politiques et procédés de gestion du capital, aux données quantitatives concernant ce que l'entité estime être du capital, à sa conformité aux exigences en matière de capital, ainsi qu'aux conséquences dans le cas où elle ne s'y est pas conformée. Cette norme est en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. L'Ordre évalue actuellement les effets de cette nouvelle norme.</p>

Instruments financiers - Informations et présentation

Le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA - Instruments financiers - Informations à fournir, augmente les exigences au chapitre de l'information à fournir pour permettre aux utilisateurs d'évaluer la portée des instruments financiers sur la situation et la performance financières d'une entité, incluant les informations à fournir au sujet de la juste valeur. Le chapitre 3863 du Manuel de l'ICCA - Instruments financiers - Présentation, remplace les exigences actuelles de présentation des instruments financiers qui ont été reportés sans changement. Ces normes sont en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. L'Ordre évalue actuellement les effets de l'adoption de ces changements au chapitre de l'obligation d'information et de la présentation dans ses états financiers.

Stocks

L'ICCA a publié le chapitre 3031 - Stocks, qui donne des directives pour établir les coûts et qui traite d'autres questions concernant la comptabilisation, l'évaluation, l'information et la présentation associées aux stocks. La norme comprend des directives quant au traitement des capacités excédentaires, de l'évaluation des stocks et des amortissements, ainsi que des éléments supplémentaires dont il faut tenir compte pour évaluer le coût des stocks. Cette nouvelle norme est en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. L'Ordre évalue actuellement les effets de cette nouvelle norme.

4. Placements temporaires		2008	2007	
Acceptations bancaires, entre 2,96 % et 3,74 %, échéant entre le 6 juin et le 8 septembre 2008 (valeur marchande 2008 : 4 516 459 \$; 2007 : 4 224 944 \$)		4 516 954 \$	4 225 288 \$	
Fonds commun de placement (coût 2008 : 4 955 \$; valeur marchande 2007 : 4 826 \$)		4 955	4 826	
		4 521 909 \$	4 230 114 \$	
5. Immobilisations		2008	2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
Mobilier et agencement	947 583 \$	680 192 \$	267 391 \$	Valeur nette 252 539 \$
Équipement informatique	147 493	117 215	30 278	45 378
Logiciels et progiciels	1 548 547	1 106 536	442 011	447 702
	2 643 623 \$	1 903 943 \$	739 680 \$	745 619 \$
6. Produits reportés		2008	2007	
Cotisations perçues d'avance		4 532 917 \$	4 285 461 \$	
Autres revenus perçus d'avance		80 838	106 916	
		4 613 755 \$	4 392 377 \$	

7. Engagement

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010, à verser une somme de 370 697 \$ pour ses locaux. Les paiements minimums futurs exigibles annuellement en vertu du contrat de location pour le loyer de base pour les trois prochains exercices s'élèvent comme suit :

2009	130 944 \$
2010	137 002 \$
2011	102 751 \$

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.